

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 18 février 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 14
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Ludovic PROISY

Judith TERNIER

Christelle DELEPLACE

Yves MARTIN

Denise DUCROUX

Brigitte MAINGUET

Isabelle CANDELIER

Charline DECARNIN

Marie-Claire NAESSENS

Olivier MORVAN

Théo VANENGELANDT

Maurice VANDEWALLE

Aurélie MALAQUIN

Vincent DELMER

Membres absents ayant donné procurations :

Fabrice VAN BELLE donnant pouvoir à Olivier MORVAN

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Charline DECARNIN

Éric TIRLEMONT donnant pouvoir à Vincent DELMER

Membre absent excusé :

/

Membre absent :

Guillaume LIETARD

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La séance s'ouvre à 19h00

M. Le Maire informe, ensuite l'assemblée, de la tenue des prochaines commissions et/ou réunions :

- **Mardi 18 mars 2025 :**
 - Commissions « Finances » à 18h30
 - Commission « Urbanisme » à 19h00

- **Mercredi 19 mars 2025 :**
 - Commission « Culture » à 18h00
 - Commission « Jeunesse et sports » à 18h00
 - Commission « Fêtes et cérémonies » à 18h30

- **Jeudi 20 mars 2025 :**
 - Commission « des aînés » à 18h30
 - Commission « Ecoles » à 18h30

- **Jeudi 27 mars 2025 :**
 - Conseil Municipal, salle Paul Buisine à 19h00

INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE

1. [Adoption du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024](#)

M. le Maire rappelle que conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance désigné.

Le procès-verbal de la séance du **jeudi 19 décembre 2024**, établi par Mme **Charline DECARNIN**, a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal en annexe de la convocation adressée le **18 février 2025**.

Cette formalité permet à chaque élu de prendre connaissance des décisions prises et des débats tenus lors de la séance précédente.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver ce document, sous réserve d'éventuelles observations formulées avant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal réuni le 19 décembre 2024

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

FINANCES LOCALES

2. [Rapport d'Orientations Budgétaires – ROB 2025](#)

M. le Maire rappelle que l'élaboration du budget communal reste un exercice stratégique, visant à concilier les ambitions de la municipalité avec les contraintes financières croissantes. L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique national et local marqué par plusieurs défis majeurs :

- Une **inflation persistante**, entraînant une hausse généralisée des coûts de fonctionnement, notamment sur les dépenses énergétiques, les matières premières et les services,

- Une **baisse progressive des dotations de l'État**, contraignant les collectivités à rechercher de nouvelles marges de manœuvre budgétaires,
- Une **augmentation des attentes des citoyens** en matière de services publics, d'accompagnement social et d'investissements en faveur de la transition écologique,
- Une incertitude liée aux évolutions des réglementations nationales et aux contraintes environnementales, nécessitant des ajustements budgétaires constants.

Dans ce contexte complexe, la municipalité de **Vendeville** s'engage à maintenir un cap clair, en tenant compte des équilibres financiers essentiels au bon fonctionnement de la commune. Les orientations budgétaires présentées lors de cette séance visent à :

- **Préserver l'équilibre des finances locales,**
- **Maintenir la qualité des services publics** rendus aux Vendevillois,
- **Renforcer l'investissement dans des projets d'intérêt général**, notamment en matière de modernisation des infrastructures, d'aménagement des espaces publics, et d'initiatives écologiques,
- **Soutenir le dynamisme associatif et local** pour favoriser la cohésion sociale et renforcer l'attractivité de la commune.

Chaque adjoint et conseiller délégué présentera, dans ce cadre, les grandes orientations de son secteur, en cohérence avec les priorités fixées pour la mandature.

Le budget finalisé intégrera ces orientations stratégiques et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance du **27 mars 2025**.

Enfin, **M. le Maire** insiste sur la nécessité d'adopter une gestion à la fois rigoureuse et responsable afin de garantir la stabilité financière de la commune tout en poursuivant les projets nécessaires au développement de **Vendeville** dans un climat d'incertitude économique.

CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

Cadre	Obligations principales
Législation	Article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (Loi de simplification du droit)
Loi NOTRe (2015)	Renforce l'obligation de présentation du ROB et impose sa publication pour les communes > 3 500 habitants
Contenu obligatoire	Orientations budgétaires - Analyse financière - Gestion de la dette - Engagements pluriannuels
Procédure	Présentation avant le vote du budget - Débat sans vote en conseil municipal
Sanctions	Annulation du budget par le préfet - Saisine possible de la Chambre régionale des comptes (CRC)

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2025 :

Le projet de loi de finances pour 2025 s'inscrit dans une stratégie de redressement des comptes publics, visant à ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029. budget.gouv.fr

Un effort budgétaire de 60 milliards d'euros est prévu, dont 40 milliards d'économies sur les dépenses publiques. Cet effort sera partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale. budget.gouv.fr

IMPACT SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Les collectivités seront sollicitées pour contribuer à hauteur de 5 milliards d'euros, notamment via un fonds d'épargne imposé aux 450 plus grandes collectivités, représentant une réduction de 3 milliards d'euros des dépenses. De plus, un gel de la revalorisation annuelle des recettes de TVA perçues par les

collectivités est envisagé, pour une économie de 1,2 milliard d'euros, ainsi qu'une réduction du fonds de compensation pour la TVA de 800 millions d'euros. [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

FISCALITE ENERGETIQUE :

La fiscalité sur l'électricité sera renforcée, avec une augmentation de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), générant au moins 3 milliards d'euros supplémentaires pour l'État. Cette mesure pourrait affecter les factures des ménages et des entreprises, malgré une baisse moyenne prévue de 9 % des tarifs réglementés de vente d'électricité à partir de février 2025. [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR VENDEVILLE EN 2025 :

Dans ce contexte financier contraint, nous entendons poursuivre les objectifs suivants :

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** : Optimiser les ressources pour maintenir et/ou améliorer les services publics tout en respectant les contraintes budgétaires.
- **Poursuite des investissements structurants** : Achever les projets en cours visant à moderniser le village et améliorer le cadre de vie des habitants.
- **Gestion responsable de l'endettement** : Recourir à l'emprunt de manière stratégique pour financer des projets structurants, tout en veillant à préserver l'équilibre financier de la commune.

Ces orientations visent à assurer un développement harmonieux tout en s'adaptant aux défis économiques actuels.

DONNÉES FINANCIERES DE LA COMMUNE

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE

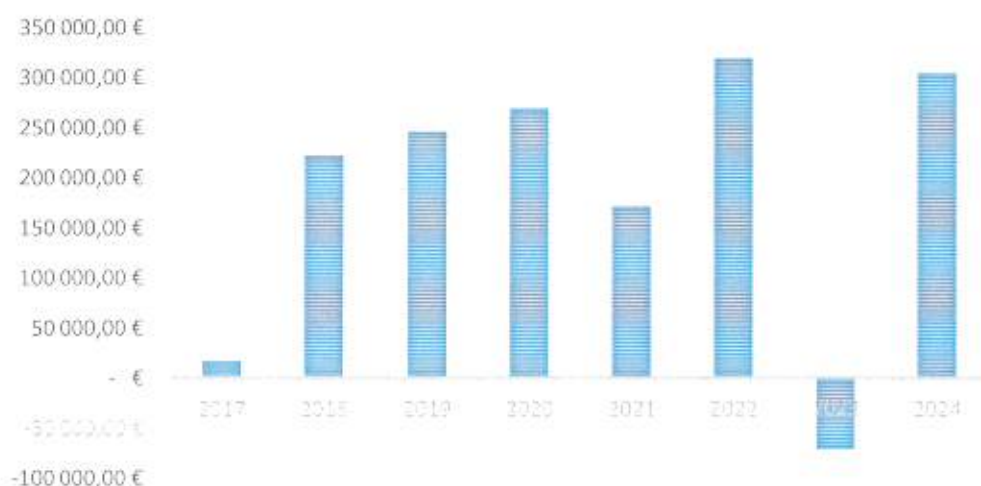
L'épargne brute de la collectivité se calcule à partir des recettes réelles de fonctionnement auxquelles sont soustraites les dépenses réelles de la même section. Le calcul exclut le résultat de fonctionnement reporté afin de mesurer l'épargne réelle de l'exercice budgétaire.

L'épargne nette reprend le montant de l'épargne brute auquel est soustrait celui du capital des emprunts en cours que rembourse la collectivité.

	2023	2024
Recettes réelles fonctionnement	2 067 982,21	2 105 437,73
Dépenses réelles fonctionnement	1 606 866,25	1 673 858,24
Epargne brute	461 115,96	431 579,49
Annuité en capitale de la dette	532 972,23	126 926,25
Epargne nette	-71 856,27	304 653,24

Montants exprimés en €

EPARGNE NETTE



L'évolution de l'épargne nette de la commune entre 2017 et 2024 reflète une gestion saine et maîtrisée des finances publiques. Cette tendance témoigne d'une volonté constante de préserver la stabilité budgétaire tout en assurant le développement des services offerts à la population.

1. Des recettes en hausse

Les recettes de fonctionnement ont progressé régulièrement, passant de **1,79 million € en 2017** à **2,1 millions € en 2024**. Cette augmentation est le fruit d'une gestion efficace et d'une optimisation des ressources disponibles.

2. Des dépenses maîtrisées

Malgré un contexte économique parfois contraignant, les dépenses ont été contenues, ce qui a permis d'améliorer l'épargne brute, atteignant **431 579 € en 2024**, contre **157 957 € en 2017**.

3. Une opération stratégique en 2023

Le remboursement anticipé d'un prêt relais de **418 700 €** en 2023 a temporairement affecté l'épargne nette, mais cette décision permet désormais d'alléger les charges financières pour les années à venir.

Le prêt relais contracté par la commune de Vendeville en 2021 avait pour objectif de pallier un décalage de trésorerie lié au remboursement du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

4. Une situation rassurante en 2024

L'épargne nette a rapidement rebondi à **304 653 €** en 2024, signe d'une gestion financière solide et d'une capacité d'investissement préservée.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

Au 31 déc. 2024, l'encours de la dette communale s'élevait à **326 763,14 €** décomposé comme suit :

PRÊTEUR	OPÉRATION	MONTANT EMPRUNTÉ	CAPITAL RESTANT DÔ
Crédit Local de France	Construction de l'école primaire <i>(fin le 01/03/2025)</i>	722 087,35	53 160,44
Crédit Local de France	Construction de la Chiconnière <i>(fin le 01/12/2025)</i>	600 000,00	41 519,53
Crédit Agricole	Travaux de finalisation de l'extension Mairie <i>(fin le 21/07/2032)</i>	302 945,00	232 083,17
TOTAL		1 625 032,35	326 763,14

Montants exprimés en €

L'encours de la dette communale est en nette diminution grâce aux efforts de désendettement engagés ces dernières années, notamment avec le **remboursement complet du prêt relais en 2023** pour un montant de **418 700 €**.

Cette dynamique de désendettement renforce la capacité financière de la commune et permet d'envisager sereinement des projets futurs, tout en maîtrisant l'impact de la dette sur le budget communal.

LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2024
011. charges à caractère général	509 066,16	562 567,18
012. charges de personnel et frais assimilés	936 026,81	952 591,40

65. autres charges de gestion courante	133 107,76	142 972,46
66. charges financières	19 948,04	13 480,93
67. charges exceptionnelles	1 610,07	0,00
68 Dotations aux amortissements	300,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 600 058,84	1 671 611,97

Montants exprimés en €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 et 2024 pour la commune de Vendeville s'explique principalement par plusieurs facteurs détaillés ci-dessous :

1. Hausse des charges à caractère général (011)

- **+8,8 % en 2023** et **+10,5 % en 2024** par rapport aux années précédentes.
- Cette hausse est liée à l'**inflation générale des coûts** des biens et services, à l'**augmentation des prix de l'énergie** (électricité, gaz, carburant), ou à l'**accroissement des besoins en fonctionnement des services municipaux** (entretien, fournitures, services extérieurs).

2. Augmentation des charges de personnel (012)

- **+3,6 % en 2023** et **+1,8 % en 2024**.
- Cette progression est due à :
 - L'**évolution des salaires** liée à l'ancienneté des agents ou aux augmentations du **point d'indice** dans la fonction publique.
 - De **nouvelles embauches** ou **renforcements d'effectifs** pour répondre aux besoins croissants des services municipaux.

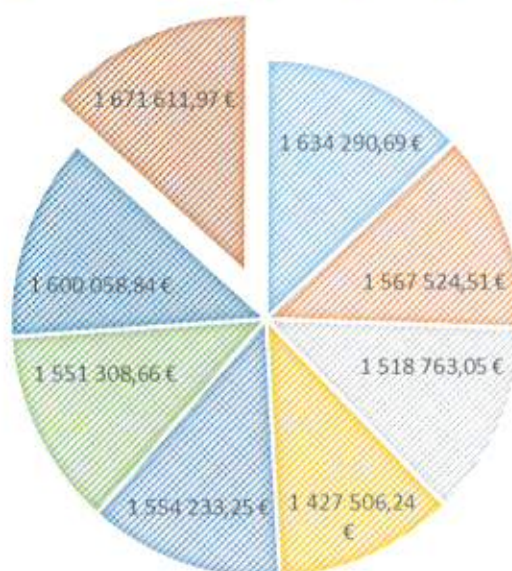
En résumé, l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement en 2023 et 2024 est principalement due à :

- Une **hausse des coûts des biens et services** (inflation, énergie).
- Une **augmentation des charges de personnel**.
- La baisse des **charges financières** grâce à la politique de désendettement, notamment le remboursement du prêt relais en 2023.

Ces évolutions traduisent une gestion attentive des dépenses tout en assurant le maintien et l'amélioration des services à la population.

PART ANNUELLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LA PERIODE 2017-2024

■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



LES ORIENTATIONS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2025

Au regard du **contexte socioéconomique actuel**, les dépenses de fonctionnement continueront à nécessiter une **vigilance particulière** en 2025. L'objectif reste de préserver la **capacité d'autofinancement** de la commune tout en assurant la continuité des services offerts aux Vendevillois.

Les dépenses inscrites au **chapitre 011** (charges à caractère général) devront toujours faire l'objet d'une **gestion rigoureuse**. Chaque dépense devra ainsi être optimisée afin d'obtenir le **meilleur rapport qualité-prix**. L'enjeu est de contenir l'évolution des coûts liés à l'inflation, aux services généraux, aux charges énergétiques, ainsi qu'à l'entretien des infrastructures.

Animations, festivités et soutien aux associations

La municipalité poursuit son engagement en faveur de la **vie locale** à travers :

- Un **soutien financier aux associations** locales, véritable moteur du dynamisme social et culturel de Vendeville.
- Une **continuité des activités et manifestations** destinées à renforcer la convivialité et le lien social.

Gestion des ressources humaines – Chapitre 012

Les dépenses de personnel devraient rester **stables** en 2025, grâce à une gestion optimisée des effectifs et des ressources humaines. La coordination des plannings et la répartition des missions continueront d'être adaptées pour répondre efficacement aux besoins des services municipaux.

La commune poursuit également la mise en œuvre des obligations légales telles que le **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)**. Ce dispositif prévoit :

- La **revalorisation des indices** pour certains agents.
- L'intégration des **avancements de grade** et des **échelons** pour les agents permanents.
- Le plan de **formation**

Les **emplois budgétaires permanents** restent fixés à 14 agents, avec la possibilité de recourir à des **agents contractuels** pour des remplacements temporaires ou des besoins saisonniers, selon l'évolution des activités.

Avec la prise en compte d'un taux d'inflation à environ 1,5% (*source Banque de France*), les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à **1 696 686 €** pour 2025.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution constante des recettes de fonctionnement de la commune de Vendeville entre 2017 et 2024 peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

1. Hausse des impôts et taxes (compte 73)

Les recettes provenant des impôts et taxes augmentent régulièrement, ce qui reflète :

- L'évolution des bases fiscales (revalorisation des bases par l'État).
- L'augmentation naturelle du nombre de foyers imposables liée au développement démographique et aux nouvelles constructions sur la commune.
- Une stabilité des taux communaux qui permet de maintenir les recettes sans augmentation des impôts locaux.

2. Augmentation des produits des services et du domaine (compte 70)

L'évolution à la hausse des recettes de services s'explique par :

- Par une augmentation de participation aux services communaux (activités périscolaires et extrascolaires, manifestations, etc.).
- Une hausse de la fréquentation des équipements municipaux, entraînant une augmentation des recettes (location de salles).

3. Hausse des dotations, subventions et participations (compte 74)

Cette augmentation est liée à :

- Une meilleure optimisation des demandes de financements auprès des institutions publiques (État, Région, Département, MEL).

4. Effet de l'inflation et revalorisation des bases fiscales

La hausse générale des prix a mécaniquement augmenté certaines recettes indexées sur l'inflation, sans nécessiter d'augmentation des taux d'imposition par la commune.

5. Point sur les conventions et aides de la CAF

Dans le cadre du suivi des engagements financiers entre la commune de Vendeville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), voici un état des lieux des conventions en cours et des aides allouées, en fonctionnement comme en investissement.

Conventions en cours et aides accordées :

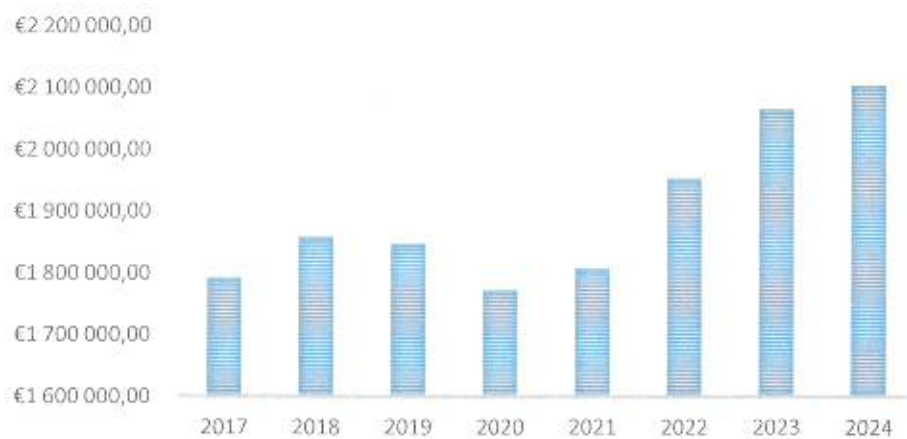
Intitulé de la convention	Type	Période de validité	Montant alloué	Paiements prévus en 2024	Solde à recevoir (selon bilan)
PS ALSH extrascolaire + BT CTG ALSH	Fonctionnement	2023 31/12/2026	0,62 €/heure/enfant + 0,15 €/heure	25/04/2024 6 097,69 € + 6 097,68 €	Selon les données réelles 2024
PS ALSH périscolaire + BT CTG ALSH	Fonctionnement	2023 31/12/2026	0,59 €/heure/enfant + 0,15 €/heure	25/04/2024 6 038,32 € + 6 038,30 €	Selon les données réelles 2024
BT CTG Chargé de coopération (0,22 ETP)	Fonctionnement	2023 31/12/2026	5 280 €/an pour 0,22 ETP	04/03/2024 1 848 € 18/03/2024 1 848 €	1 584 € selon le bilan

Ces éléments financiers permettront d'ajuster les orientations budgétaires et d'optimiser la gestion des subventions en fonction des besoins réels et des engagements pris avec la CAF.

	2023	2024
013 - Atténuations de charges	110 872,88	71 232,51
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	145 286,23	179 704,99
73 - Impôts et taxes	1 599 451,07	1 601 997,27
74 - Dotations, subventions et participations	176 204,49	227 251,22
75 - Autres produits de gestion courante	27 169,48	20 588,59
77 - Produits exceptionnels	6 376,70	4 663,15
Recettes réelles de fonctionnement	2 065 360,85	2 105 437,73

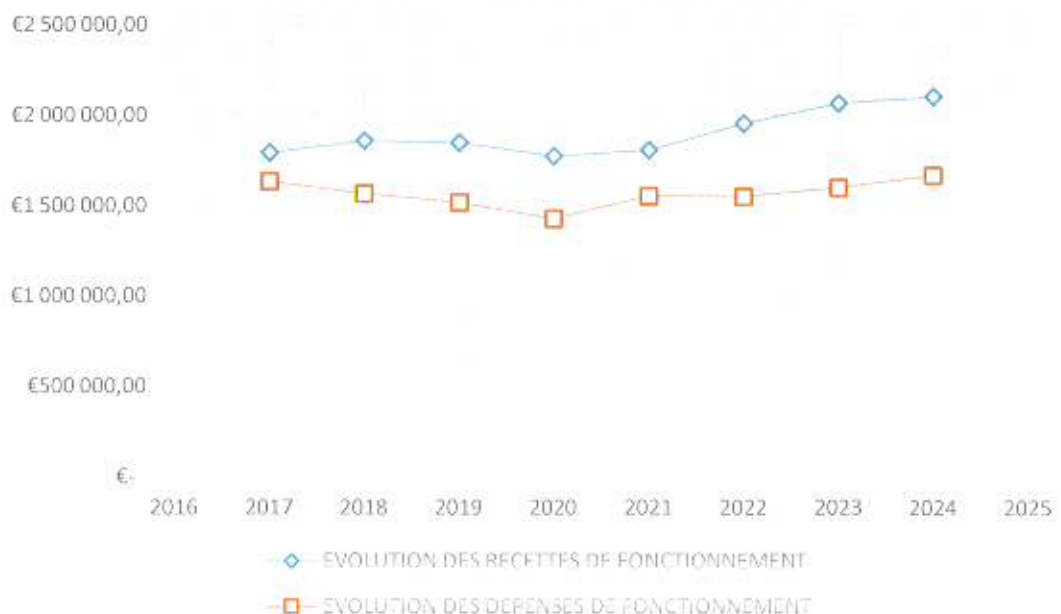
Cette évolution des recettes permet à la commune de préserver sa capacité d'autofinancement tout en maintenant ses services et en soutenant les associations locales, sans augmenter les impôts locaux depuis plusieurs années.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



BILAN DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BILAN SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les exécutions budgétaires depuis 2017 font apparaître une augmentation plus rapide des recettes que des dépenses de fonctionnement, une tendance vertueuse pour l'autofinancement des investissements de la collectivité.

LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT

A. LUDOVIC PROISY

Maire

AXE INFORMATIQUE

RENOUVELLEMENT ET MODERNISATION DU PARC INFORMATIQUE – BUDGET PREVISIONNEL 2025

Dans le cadre du renouvellement progressif des équipements informatiques et de la modernisation des infrastructures numériques, la commune prévoit plusieurs investissements, principalement axés sur les services municipaux et les établissements scolaires.

Afin de maîtriser les coûts, certaines dépenses seront reportées en 2026, notamment le remplacement massif des PC sous Windows.

Les licences Microsoft ont été estimées à leur coût maximal ; néanmoins, des alternatives d'achat pourraient considérablement réduire les dépenses, jusqu'à un ratio de 1 pour 10 à 20.

INVESTISSEMENTS PREVUS (HT) : 10 200 €

COÛT DES LICENCES (TTC) : entre 4 450 € et 10 420 € selon les réductions appliquées

Axes de réflexion :

- Différer certaines acquisitions non urgentes, comme certains remplacements de PC.
- Explorer l'achat via CB pour réduire les coûts des licences Microsoft et Windows Server.
- Réévaluer les besoins en fonctionnalités Berger Levrault pour ajuster le budget selon les besoins réels.

Ce budget reste adaptable en fonction des démonstrations sur site pour les équipements et des opportunités de réduction sur les licences.

B. JUDITH TERNIER

1^{re} adjointe / Finances, économie, emploi, affaires sociales, développement économique et touristique – Vice-présidente du CCAS

AXE SOCIAL ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Dans le cadre des orientations budgétaires pour 2025, **Judith TERNIER**, en charge des affaires sociales et vice-présidente du **CCAS**, propose de consolider les actions sociales en sollicitant une subvention de **3 500 €** au bénéfice du **Centre Communal d'Action Sociale**.

Le **CCAS** poursuit son objectif d'accompagnement des familles dont le **quotient familial (QF)** relève des tranches **1 à 5**, avec des aides exclusivement destinées aux enfants. Ces soutiens couvrent les domaines suivants :

- **Cantine scolaire,**
- **Garderie périscolaire,**
- **Accueil du mercredi,**
- **Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH),**
- **Activités municipales, telles que les activités gymniques et l'école d'arts plastiques.**

TRANCHE	AIDE DU CCAS
Tranche 1 (0 € à 369 €)	45 % du prix
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	40 % du prix
Tranche 3 (de 500 € à 600 €)	30 % du prix

Tranche 4 (de 601 € à 700 €)	20 % du prix
Tranche 5 (de 701 € à 736 €)	20 % du prix
Tranche 6 (de 737 € à 900 €)	pas d'aide
Tranche 7 (de 901 € à 1143 €)	pas d'aide
Tranche 8 (> à 1144€)	pas d'aide

Pour l'année 2025, il faudra également prévoir une aide supplémentaire en lien avec la **classe de neige** prévue pour **2026**. Ce séjour, destiné aux élèves de **CM2** (soit une vingtaine d'enfants), nécessitera un paiement des familles dès la fin de l'année 2025 afin de leur permettre d'échelonner les frais sur plusieurs mois. Le montant exact de cette aide spécifique n'a pas encore été voté par le **CCAS** et sera défini en fonction des besoins des familles concernées.

Bien que le **CCAS** n'ait pas reçu sa subvention de **3 500 €** en 2024, il a pu mener ses actions sans difficulté. Toutefois, pour 2025, cette même subvention est sollicitée afin de garantir la continuité des aides et de répondre aux nouveaux besoins à venir.

Cette subvention de **3 500 €** permettrait de consolider les dispositifs existants et de préparer efficacement les projets à venir, tout en maintenant l'accompagnement des familles Vendevilloises.

Le service social est géré par un **agent dédié en mairie** qui accompagne les administrés dans le remplissage de dossiers spécifiques, tels que :

- Les demandes de logement,
- Les dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)....

Lorsque les demandes dépassent les compétences de cet agent ou nécessitent l'intervention d'organismes spécialisés, les administrés sont alors orientés vers les structures compétentes.

C. **FABRICE VAN BELLE**

2^{ème} adjoint | Culture, Communication, animation, jeunesse et sports

Rapporteur : Ludovic PROISY, Maire

AXE CULTURE

M. Fabrice VAN BELLE vise à encourager la lecture, la créativité et l'inclusion numérique pour tous les habitants de la commune.

Le budget dédié aux **livres, magazines et DVD** est fixé à **5 100 €**, soit **3 € par habitant** sur une base de **1 700 habitants**.

Les **animations culturelles** bénéficient d'un budget de **500 €**, principalement animé par l'équipe de la médiathèque, qui organise des ateliers créatifs avec des matériaux récupérés. En cas d'intervention extérieure, les intervenants viennent généralement bénévolement, avec une contribution de la commune pour les frais de matériel.

Un nouvel atelier "**Bien commencer la journée avec un petit déjeuner**" est programmé pour sensibiliser les familles à l'importance d'un petit déjeuner équilibré. Cet atelier, destiné à un public de **10 participants**, coûte **40 €**, à la charge de la commune.

Deux **ateliers numériques** seront également proposés en partenariat avec des experts, pour sensibiliser les enfants, accompagner les parents et initier les seniors aux outils numériques. Chaque session est estimée à **250 €**.

Enfin, dans le cadre des **Nuits des Bibliothèques 2025**, dont le thème est "**La Fiesta**" (en partenariat avec Lille3000), des animations communes seront organisées avec les six communes du **Réseau du Mélantois**. Une soirée festive à la **Chiconnière** est prévue le **11 octobre 2025**, avec un budget de **500 €**.

AXE ASSOCIATIF

Dans le cadre des orientations budgétaires pour l'année 2025, la commune poursuit son engagement en faveur du développement du tissu associatif local. Les subventions allouées aux associations locales visent à soutenir leurs activités, encourager le dynamisme social, sportif, culturel et renforcer la cohésion entre les habitants.

Fabrice VAN BELLE propose le montant de 32 370 € à allouer à **14 associations locales**. Ces subventions permettront aux structures bénéficiaires de mener à bien leurs projets, de maintenir leurs activités et d'assurer leur pérennité.

Les critères d'attribution des subventions prennent en compte :

- L'utilité publique des actions menées par l'association,
- Le nombre d'adhérents, en particulier les habitants de Vendeville,
- La nature des projets prévus pour l'année 2025,
- Les besoins spécifiques en termes de fonctionnement ou d'investissement.

Ces subventions constituent un levier important pour soutenir les actions des associations, encourager la participation des habitants, et promouvoir les valeurs de solidarité, de convivialité et de citoyenneté.

Le Conseil Municipal sera invité à se prononcer sur ces propositions lors de la séance du 27 mars 2025.

AXE JEUNESSE

Poursuite de l'engagement en faveur de la jeunesse en proposant des activités estivales à destination des adolescents âgés de **12 à 18 ans**.

Ces sorties s'inscrivent dans la continuité des actions menées les années précédentes. Elles visent à offrir aux jeunes Vendevillois des moments de détente, de découverte et de convivialité, tout en favorisant l'épanouissement personnel et le vivre-ensemble.

Programme prévisionnel des sorties estivales 2025

Les activités proposées se dérouleront en partenariat avec les **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** et incluent :

- **En juillet :**
 - Une **nuit de camping** pour encourager la cohésion de groupe et l'autonomie des jeunes.
Coût prévisionnel 707 €
 - Une journée dans un **parc d'attractions** afin de proposer une sortie ludique et accessible à tous.
Coût prévisionnel 795 €
- **En août :**
 - Une **sortie à définir** en fonction des attentes des jeunes et des possibilités budgétaires (ex. activité sportive, visite culturelle).
Coût prévisionnel : 117,50 €
 - Une journée supplémentaire dans un **parc d'attractions** , activité très appréciée les années précédentes.
Coût prévisionnel : 360 €

D. CHRISTELLE DELEPLACE

3^{ème} adjointe | Petite enfance, affaires périscolaires et extrascolaires, CME

AXE SCOLAIRE

Sous la responsabilité de **Christelle DELEPLACE**, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, le budget prévisionnel pour l'année 2025 a été établi avec pour objectif de garantir des conditions d'apprentissage optimales à l'ensemble des élèves du groupe scolaire Alain Decaux. Le budget alloué aux fournitures scolaires est calculé en fonction des effectifs de chaque classe, sur la base de **39,50 € par élève**. Cette enveloppe permet d'assurer l'achat du matériel nécessaire à la bonne conduite des apprentissages dans toutes les disciplines.

Un budget complémentaire de **925,00 €** est également prévu pour les fournitures administratives générales, réparti à raison de **5 € par élève** pour l'ensemble des 185 enfants inscrits.

Concernant les activités pédagogiques extérieures, chaque classe bénéficiera d'un budget de **720,00 €** pour financer les sorties scolaires tout au long de l'année.

L'objectif de ce budget est de soutenir une politique éducative de qualité tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque classe. Il vise également à encourager l'accès équitable à toutes les activités scolaires pour chaque enfant, quel que soit son niveau socio-économique.

En somme, le budget total consacré aux fournitures et aux sorties scolaires pour l'année 2025 s'élève à **13 992,50 €**. Cette enveloppe reflète l'engagement constant de la municipalité en faveur d'un environnement éducatif stimulant, adapté aux besoins des élèves et respectueux des contraintes budgétaires de la commune.

Résumé des dépenses scolaires prévues :

Poste budgétaire	Montant total (€)
Fournitures scolaires	8 232,50 €
Sorties scolaires	5 760,00 €
Total général	13 992,50 €

INVESTISSEMENTS POUR LE GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX

Suite au conseil d'école du **25 février 2025**, plusieurs besoins en équipements et aménagements ont été exprimés par l'équipe enseignante. Après analyse, les demandes relevant de l'investissement sont les suivantes :

Aménagement des cours d'école

- **Cour élémentaire** : installation de **bancs**, marquages au sol, **2 paniers de basket**.
- **Cour maternelle** : installation d'un **tableau à craies**, aménagement de l'espace vert et reprise du macadam (réparation des trous).

Équipement des classes

- **Classe CE2/CM1** : acquisition d'une **armoire basse**, remplacement des **stores**, intervention sur l'étanchéité d'une fenêtre.
- **Classe GS/CP** : remplacement des **stores**, achat d'un **bureau**, acquisition d'une **banquette pour le coin bibliothèque**.
- **Classe CP/CE1** : intervention sur une **fenêtre bloquée**, **peinture**.
- **Classe CM2** : **remplacement d'un néon**.
- **Classe MS/GS** : **acquisition d'un vidéoprojecteur**, installation d'un **porte-manteaux**.

Matériel pour l'ensemble de l'école

- **École maternelle** : installation de **stores**, acquisition d'**enceintes portables**.
- **Toutes les classes** : renouvellement progressif des **ordinateurs vieillissants** présentant des problèmes de batterie et de connectique.

Ces investissements permettront d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves tout en garantissant un environnement de travail fonctionnel pour les enseignants.

Le **manque de chiffrage des demandes** s'explique avant tout par le **délai très court** entre leur transmission et la réunion du **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**.

Ce laps de temps réduit **n'a pas permis** :

- **D'obtenir des devis détaillés** auprès des fournisseurs afin d'estimer précisément les coûts des équipements demandés.
- **D'évaluer la faisabilité technique** et budgétaire de chaque demande en concertation avec les services municipaux.
- **D'intégrer ces éléments de manière argumentée** dans le document du ROB.

Toutefois, ces demandes seront étudiées dans les semaines à venir afin d'être **priorisées et arbitrées** en fonction des **ressources financières disponibles** et des **besoins les plus urgents**.

AXE PERISCOLAIRE

RENOUVELLEMENT DE L'AMEUBLEMENT POUR LES ESPACES DEDIES AUX ENFANTS

Dans le but d'offrir un environnement de travail adapté aux besoins des enfants, il a été procédé à l'acquisition de **nouveaux équipements mobiliers** pour un montant total de **9 958,16 € TTC**.

Une **subvention de la CAF** a été accordée pour soutenir cette initiative, à hauteur de **2 917 € TTC**.

La réception du mobilier a été effectuée en **janvier 2025**, permettant ainsi d'améliorer le confort et l'ergonomie des espaces, en tenant compte des différentes tailles et besoins des enfants.

AMELIORATION DES EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES

Dans le cadre de l'amélioration des locaux dédiés à l'accueil des enfants, la commune prévoit l'installation de patères adaptées afin d'optimiser les espaces de rangement des affaires personnelles des élèves.

Les besoins identifiés concernent :

- **Entrée de la garderie maternelle** : 4,50 m
- **Au niveau des dortoirs** : 4,50 m
- **Garderie primaire** : 3,00 m
- **Soit un total de 12 mètres à équiper.**

La solution retenue consiste à acquérir **16 patères de 76 cm**, chacune équipée de **6 accroches**, pour un coût unitaire de **43,30 €** soit un montant total de **692,80 € TTC**.

Cet aménagement vise à faciliter l'organisation des espaces et à améliorer le confort des enfants et des encadrants.

E. YVES MARTIN

4^{ème} adjoint | urbanisme, environnement, développement durable, travaux, sécurité

AXE URBANISME

Pour l'année 2025 nous avons décidé de finaliser tous les projets entrepris depuis le début du mandat, qui seront énumérés un par un ci-dessous.

TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PASSAGE AUX LED

Dès **mars 2025**, débuteront les travaux de remplacement de l'ensemble de l'éclairage public par des équipements LED, plus performants et économes en énergie.

À l'issue de l'appel d'offres, l'entreprise **SEV** a été retenue pour réaliser ces travaux, pour un montant total de **147 454,56 € TTC**.



Afin de soutenir ce projet, une subvention de la MEL (Métropole Européenne de Lille) a été sollicitée, couvrant **40 % du coût du matériel**, soit une participation financière d'un montant maximum de **32 524 €**.

Objectifs attendus :

- **Réduction de 60 % de la consommation énergétique annuelle** de l'éclairage public, contribuant à une baisse significative des dépenses de fonctionnement.
- Amélioration de la qualité de l'éclairage, avec des installations plus respectueuses de l'environnement et limitant la pollution lumineuse.

Les travaux s'échelonnent sur plusieurs semaines afin de limiter les perturbations pour les riverains, tout en garantissant la sécurité sur l'ensemble de la commune.

RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES PASSAGES PIETONS – ÉCLAIRAGE BLEU



Dans le cadre de sa politique de sécurité routière, la commune de Vendeville a mis en place, il y a environ un an, un **dispositif de signalisation par éclairage bleu** sur le passage piéton en face de la mairie.

Face aux retours positifs et à l'efficacité constatée de ce dispositif en matière de sécurité, son déploiement sera **progressivement reconduit** sur d'autres passages piétons, en ciblant en priorité les zones les plus fréquentées.

Objectifs du dispositif :

- **Renforcer la visibilité des passages piétons**, en particulier de nuit ou par mauvais temps.
- **Améliorer la sécurité des usagers.**

Le **montant des investissements** sera déterminé en fonction du nombre et de l'emplacement des passages piétons concernés, après étude des besoins et des zones prioritaires.

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE



Dans le cadre de la **réorganisation des services techniques** et suite à l'arrivée de nouveaux agents, il a été identifié la nécessité d'acquérir un **véhicule utilitaire électrique** afin d'optimiser l'organisation des équipes et d'assurer un fonctionnement efficace du service.

Le manque de véhicule actuel limite la mobilité des agents et entrave le bon déroulement des interventions sur le territoire communal.

Choix du fournisseur : trois devis ont été sollicités auprès des entreprises suivantes : **GOUPIL, AIXAM et Mobilité +**

Les offres reçues présentent des tarifs similaires, avec un coût estimé entre **21 828 € et 31 388 € TTC** pour chaque modèle. Le choix final sera déterminé à l'issue des **démonstrations sur site**, permettant d'évaluer les performances et l'adéquation du véhicule aux besoins spécifiques des services techniques.

ACQUISITION DE MATERIEL

Dans le cadre du maintien et de l'amélioration des équipements municipaux, il est prévu en 2025 l'acquisition de matériel destiné aux services techniques/espaces verts. Ces investissements d'un montant total de **5 347 € HT – 6 416,40 € TTC** visent à optimiser l'entretien des voiries, espaces publics et infrastructures communales, tout en garantissant de meilleures conditions de travail aux agents municipaux.

Ainsi, les acquisitions suivantes sont programmées : **Un épandeur PRO, un nettoyeur haute pression, un désherbeur mécanique, un débroussaillier thermique, une tondeuse professionnelle.**

Ces équipements permettront d'améliorer l'efficacité des interventions des agents municipaux, en particulier dans l'entretien des espaces verts et des infrastructures communales, tout en renforçant la démarche d'entretien raisonné et durable du patrimoine communal.

AXE TRAVAUX

EGLISE SAINT-EUBERT – TRAVAUX DE RENOVATION



L'église **Saint Eubert**, symbole du patrimoine historique de Vendeville, nécessite des travaux de rénovation pour préserver son intégrité et assurer l'accueil des visiteurs dans les meilleures conditions. En tant que **21^e ville sanctuaire de France** depuis 2023, la commune doit anticiper l'augmentation du nombre de pèlerins et garantir leur sécurité.

Un projet inscrit dès le ROB 2024, reporté.

Ce délai a permis de mieux cerner les besoins techniques et de solliciter des financements adaptés. À ce jour, les discussions avec

la MEL et les services de l'État sont en phase d'être finalisées.

Coût prévisionnel et financement

Le montant total des travaux est estimé à **46 690,67 € TTC** hors subvention. Nous restons en attente des retours des services compétents pour connaître les aides financières auxquelles la commune pourrait prétendre.

Tableau récapitulatif des prévisions budgétaires – Travaux de l'église Saint Eubert

Travaux à réaliser	Montant estimé (€) H.T
Dépose de la cloche et des équipements + Dépose du beffroi	1 880,00
Refonte de la cloche existante + création d'une nouvelle cloche	19 074,28
Installation du nouveau beffroi + remontage de la nouvelle cloche + montage des équipements + mise en service	17 954,61
Coût total HT	38 908,89
Coût total TTC	46 690,67

RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE LA MAIRIE – MODERNISATION DES ESPACES DE TRAVAIL

À partir du mois d'avril, la **mairie de Vendeville** bénéficiera d'une **remise à neuf de son mobilier**. Les différents déménagements successifs ayant entraîné une usure notable des équipements, il est devenu nécessaire de procéder à leur **remplacement** afin d'améliorer les conditions de travail et l'accueil du public.

L'entreprise **Écocuisine** a été sélectionnée pour ce projet, avec un montant total de **28 743,70 € HT**. Ce renouvellement concernera plusieurs espaces clés :



- Le bureau comptable
- Le bureau des élus
- La salle des élus
- L'accueil
- Le bureau du Maire
- Le bureau RH

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de **modernisation** des infrastructures municipales, visant à offrir un cadre de travail plus fonctionnel et accueillant.

CLOTURE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG



Les travaux d'aménagement et de construction pour la requalification du **Centre Bourg** sont désormais achevés.

Il reste à régler un solde d'environ **200 000 € TTC**, correspondant au montant final des travaux à verser aux entreprises intervenantes. Cette dépense clôturera définitivement ce projet d'envergure pour la commune.

AXE SECURITE

Efficacité du système de vidéoprotection

Le système de **vidéoprotection** de la commune de **Vendeville** continue de démontrer son efficacité en matière de sécurité publique et de prévention des infractions. Les chiffres enregistrés ces trois dernières années attestent d'un **taux d'élucidation des enquêtes** particulièrement élevé :

- **91,11 %** en 2022
- **92,85 %** en 2023
- **92,18 %** en 2024

Ces résultats confirment la pertinence des investissements réalisés dans ce dispositif, qui constitue un outil indispensable pour les forces de l'ordre et la tranquillité des administrés.

Mise à jour et extension du dispositif

En 2024, la mise à jour logicielle du système **GENETEC** n'a pas été réalisée.

Nous avons sollicité la société **Eiffage** en vue de l'installation d'une **nouvelle caméra** orientée vers le **parvis de la mairie**. Cette extension qui nécessite la mise à jour du logiciel, vise à renforcer la sécurité dans les abords immédiats de l'hôtel de ville, lieu de passage fréquent des administrés et des agents municipaux ainsi que du passage piétons.

Coûts prévisionnels de maintenance et d'intervention (HT)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des coûts de maintenance et d'intervention liés à la vidéoprotection, ainsi que le coût estimé de la mise à jour logicielle pour l'année 2025 :

Année	2021	2023	2024	2025 (prévision)
Maintenance	/	5 965,22 €	5 816,04 €	6 037,73 €
Intervention	/	0 €	724,00 €	185,97 €
Mise à jour du logiciel GENETEC	/	/	/	4 582,47 €

Perspectives pour 2025

Les prévisions budgétaires pour 2025 incluent :

- La réalisation de la **mise à jour logicielle** du système de vidéosurveillance, essentielle pour assurer la pérennité et l'efficacité du dispositif.
- L'installation de la **nouvelle caméra** face au **parvis de la mairie**, renforçant ainsi la couverture des zones sensibles.
- La continuité du programme de **maintenance préventive** et des interventions ponctuelles en cas de dysfonctionnement.

Yves MARTIN souligne l'importance de continuer à investir dans ce dispositif, tant pour assurer la **sécurité des administrés** que pour maintenir des taux d'élucidation élevés, gages d'une politique de sécurité locale efficace et proactive.

F. **DENISE DUCROUX**

5^{ème} adjointe | Aînés et affaires intercommunales

AXE ACTIONS EN FAVEUR DES AINÉS

Dans le cadre des orientations budgétaires pour 2025, **Denise DUCROUX** présente un programme d'activités et de services visant à maintenir un lien social fort et à promouvoir le bien-être des seniors de Vendeville.

Les dépenses prévues pour l'année s'inscrivent dans une logique de continuité par rapport à 2024, tout en intégrant des ajustements pour maîtriser les coûts et optimiser l'utilisation des ressources allouées. L'objectif est de rester en dessous du budget de **24 000 €** demandé l'année précédente, tout en maintenant la qualité et la diversité des prestations proposées.

1. Activités conviviales et sorties

Les activités proposées visent à offrir aux aînés des moments de convivialité et de divertissement :

- **Repas-spectacle au "Père Mathieu" à Landrecies** : Une journée festive est prévue, incluant le repas et le spectacle, pour un coût global estimé à **5 040 €** (soit **3 700 €** pour 100 participants et **1 340 €** pour le transport en bus). Ce montant est inférieur à celui de 2024, qui s'élevait à **5 720 €**, grâce à une gestion plus rigoureuse des dépenses.
- **Deux sorties culturelles** sont programmées :
 - **Bruges, le 12 mai 2025** : coût estimé à **2 079 €** sur la base de **63 participants** (soit **33 €** par personne).
 - **Paris, le 12 juin 2025** : une sortie à **3 685,50 €** (incluant un petit déjeuner) sur une base de **63 participants**, pour un coût de **58,50 €** par personne.

Pour réduire les coûts globaux, les repas ne seront pas inclus dans ces voyages. Une participation symbolique de **10 €** par sortie sera demandée à chaque participant afin de contribuer au financement des activités tout en maintenant leur accessibilité.

2. Actions sociales et bien-être des aînés

Outre les activités de loisirs, des dispositifs spécifiques continueront de soutenir les aînés dans leur quotidien :

- **Semaine bleue** : Un budget de **4 000 €** sera consacré à cette semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées, permettant de proposer des activités variées axées sur l'inclusion sociale et le bien-être.
- **Célébration des anniversaires** : En 2025, **74 aînés** seront honorés à l'occasion de leur anniversaire, avec un coût estimé entre **20 et 25 €** par personne, pour un total de **1 850 €**.

- **Gymnastique d'entretien** : Ce programme, visant à favoriser l'activité physique douce et adaptée aux seniors, bénéficiera d'un financement de **1 100 €**. Les participants contribueront à hauteur de 35€ / personne pour l'année.
- **Colis de fin d'année** : Une enveloppe de **6 500 €** est prévue pour les traditionnels colis de fin d'année, destinés à témoigner de l'attention portée aux aînés Vendevillois.

3. Maîtrise budgétaire

Les prévisions budgétaires pour l'ensemble de ces actions restent bien en deçà du budget de **24 000 €** alloué en 2024, tout en préservant la richesse et la diversité des activités offertes.

L'accent est mis sur une gestion rigoureuse des dépenses, sans compromis sur la qualité des services rendus aux aînés de la commune.

Ces actions reflètent la volonté municipale de soutenir activement le bien-être des personnes âgées et de favoriser leur intégration dans la vie locale, tout en veillant à un équilibre financier respectueux des contraintes budgétaires.

Tableau récapitulatif pour les actions en faveur des aînés :

Activités et actions	Coût unitaire	Nombre de participants	Coût total estimé (€)
Repas-spectacle au "Père Mathieu" (Landrecies)	37 € par personne	100	3 700
Transport en bus pour le repas-spectacle	-	-	1 340
Sortie à Bruges (12 mai 2025)	33 € par personne	63	2 079
Sortie à Paris (12 juin 2025)	58,50 € par personne	63	3 685,50
Participation demandée aux aînés	10 € par sortie	226	-2 260*
Semaine bleue	-	-	4 000
Anniversaires des aînés (20 à 25 €/personne)	25 € maximum par personne	74	1 850
Gymnastique d'entretien	-	-	1 100
Participation demandée aux aînés	35 € / vendevillois / an	40	-1 400*
Colis de fin d'année	-	-	6 500
Achats divers pour les activités	-	-	2 000
Total prévisionnel des dépenses	-	-	22 594,50

**Les 10 € de participation par personne pour chaque sortie sont inclus dans les dépenses mais minorent les coûts réels supportés par la commune.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le ROB 2025 présenté
- **DE METTRE** les dépenses dans le budget primitif 2025
- **D'AUTORISER M. Le Maire** ou l' élu en charge à signer les dépenses proposées

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

3. INTERVAL | Convention 2025 pour le service « Propreté Urbaine » sur la commune de Vendeville

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'amélioration de la propreté urbaine sur l'ensemble du territoire communal, la Ville de Vendeville souhaite renouveler la convention de partenariat avec

l'association **INTERVAL** (Atelier Chantier d'Insertion), située à Wattignies, représentée par M. Alexandre JEDDA, directeur par délégation de M. Philippe NEUVILLE, Président.

Objet de la convention :

Cette collaboration a pour objectif principal de confier à INTERVAL le **nettoyage de la voirie communale** tout en favorisant **l'insertion sociale et professionnelle** de personnes en difficulté. Les prestations confiées à INTERVAL incluent :

- Le ramassage manuel des déchets sur les trottoirs, dans les fils d'eau et certains espaces publics.
- Le désherbage manuel des trottoirs et des fils d'eau.
- Le nettoyage et le balayage des abords de l'église, des parkings et des espaces verts à proximité des trottoirs.
- L'évacuation des dépôts clandestins sur la voie publique.

Modalités d'exécution :

- Les prestations seront réalisées du lundi au vendredi (hors mercredi après-midi) entre 8h et 17h, par un agent en contrat d'insertion (CDDi) recruté et encadré par INTERVAL.
- La Ville mettra à disposition un local au sein des services techniques pour le stockage des équipements de l'agent.
- L'accès à la cantine municipale sera autorisé pour l'agent travaillant en journée complète.
- L'évacuation des déchets sera assurée par INTERVAL.

Insertion sociale et professionnelle :

- Le recrutement des agents en insertion se fera en collaboration avec la Ville de Vendeville, en privilégiant les candidats résidant sur la commune.
- En cas de manque de candidatures locales, INTERVAL pourra recruter des personnes issues des communes partenaires (Fâches-Thumesnil, Ronchin, Lezennes, Lesquin, Wattignies).

Participation financière :

La commune attribuera à INTERVAL une participation financière de **14 144 euros nets** pour l'année, versée en quatre échéances trimestrielles de **3 536 euros nets** chacune (l'association n'étant pas assujettie à la TVA). Ce montant est ferme et non révisable.

Durée et résiliation :

- La convention prendra effet à partir du **1er janvier 2025** pour une durée de **12 mois**.
- Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des clauses, moyennant un préavis de **deux mois** notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Suivi de la convention :

Un suivi régulier sera assuré conjointement par les services municipaux et INTERVAL afin de garantir la bonne exécution des prestations et résoudre les éventuelles difficultés.

Cette convention permettra à la commune de Vendeville de maintenir un cadre de vie agréable pour ses habitants, tout en soutenant une démarche d'insertion professionnelle et sociale.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire cette convention sur 12 mois pour 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **LA RECONDUCTION** du service « Propreté Urbaine »
- **D'AUTORISER M. Le Maire** ou l' élu en charge à signer la convention 2025 et tout document relatif à ce dossier

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

4. [Modification de la délibération VDV20241219_09 – Convention de transfert gestion d'un domaine privé par la commune](#)

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2024, une délibération avait été prise concernant l'entretien des espaces verts du lotissement de la rue des Jardins. Cette délibération prévoyait que la commune assure cet entretien, avec une rémunération à la charge du lotisseur, la société **PROTERAM**, via une convention de prestation de services.

Nouvelle situation :

Par courrier en date du 21 janvier 2025, la société **SCCV Vendeville Le Courbillon**, domiciliée au 27 rue Paul Dubrule à Lesquin, a sollicité la commune pour procéder à la **rétrocession anticipée des espaces verts** du lotissement, avant la signature officielle de l'acte notarié.

Les travaux du lotissement étant achevés depuis le **29 novembre 2021**, la société indique ne plus pouvoir assumer financièrement l'entretien de ces espaces verts. En cas de refus de reprise anticipée par la commune, elle se réserve le droit d'entamer les démarches pour confier cette gestion à une **association syndicale libre (ASL)**. Cette option pourrait ne pas garantir un niveau d'entretien conforme aux exigences de la commune en termes de qualité environnementale et de cadre de vie.

Risques en cas de gestion par une ASL :

- La qualité de l'entretien pourrait être inégale, car le budget dépendrait des décisions internes des copropriétaires.
- Les résidents seraient soumis à des charges supplémentaires, créant des disparités avec les autres quartiers de la commune.
- Une gestion incohérente avec les politiques municipales en matière d'environnement et d'aménagement pourrait nuire à l'uniformité du cadre de vie.
- L'ASL pourrait rencontrer des difficultés de gouvernance, affectant le bon entretien des espaces verts.
- Une rétrocession ultérieure par la commune serait juridiquement complexe et coûteuse.

Proposition de modification de la délibération :

M. Le Maire propose de modifier la délibération initiale afin de permettre à la commune de reprendre dès à présent la gestion des espaces verts, avant la signature de l'acte notarié. Cette reprise anticipée garantirait :

- Un entretien conforme aux standards communaux.
- Une prise en charge financière par la commune, sans imposer de charges supplémentaires aux résidents.
- Une cohérence avec les politiques environnementales et urbaines locales.

Le coût de cet entretien sera intégré au budget communal et fera l'objet d'un suivi rigoureux. Le Conseil Municipal est invité à approuver cette modification afin d'assurer la qualité du cadre de vie des résidents du lotissement de la rue des Jardins.

Afin d'assurer un entretien optimal des espaces verts et de préserver la qualité de vie des habitants, M. le Maire propose de **modifier la délibération du 19 décembre 2024** en intégrant les éléments suivants :

1. **Acceptation de la rétrocession anticipée** des espaces verts avant la signature de l'acte notarié de rétrocession.
2. **Prise en charge de l'entretien** des espaces verts par les agents communaux dès la validation de cette rétrocession.
3. Intégration des coûts liés à cet entretien directement dans le budget communal, sans compensation financière par le lotisseur.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette modification de la délibération afin d'assurer une gestion anticipée et qualitative des espaces verts du lotissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la modification de la délibération VDV20241219_09
- **D'AUTORISER M. Le Maire** ou l'élu en charge à signer tout document relatif à ce dossier

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

5. [Avenant a la convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics et d'accords-cadres entre les membres adhérents au service commun des carrières métropolitaines](#)

M. le Maire rappelle que par délibération en date du **20 juin 2024**, le **Conseil Municipal** a validé la participation de la commune à une convention de **groupement de commandes** intitulée : « **Convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics et d'accords-cadres entre les membres adhérents au service commun des carrières métropolitaines** ».

Ce dispositif permet à la **Ville de Lille**, en tant que **coordonnateur** du groupement, de lancer plusieurs marchés publics portant sur l'entretien et la sécurisation des carrières souterraines, au bénéfice de l'ensemble des communes adhérentes, dont **Vendeville**. Les coûts de ces marchés sont directement supportés par les communes ou la MEL (Métropole Européenne de Lille), sans impacter le service commun.

1. Montants initiaux des marchés (2024-2028) :

Les marchés prévus initialement étaient les suivants :

- **Création et entretien des puits d'accès** et travaux en souterrain (consolidation, mise en peinture, comblement après effondrement) : **2 400 000 € TTC** sur 4 ans.
- **Levé de géomètre et scan 3D** : **1 200 000 € TTC** sur 4 ans.
- **Recherche de vide par méthodes géophysiques** : **1 200 000 € TTC** sur 4 ans.
- **Recherche de vide par méthodes géotechniques** : **1 200 000 € TTC** sur 4 ans.

2. Révision des besoins et avenant proposé

Un diagnostic approfondi mené par le **service commun des carrières souterraines** a révélé que les besoins en recherche de vide sont **plus importants** que prévu. Sur les **2 564 hectares** de zones à aléas identifiés, **67 %** n'ont jamais été caractérisés, ce qui représente un risque non négligeable pour la sécurité publique et le développement urbain.

Ainsi, un **avenant** à la convention initiale est proposé, visant à réajuster les montants des marchés pour mieux répondre aux exigences de sécurisation :

- **Création et entretien de puits d'accès** et travaux en souterrain : **2 400 000 € TTC** sur 4 ans (montant inchangé).
- **Levé de géomètre et scan 3D** : **1 200 000 € TTC** sur 4 ans (montant inchangé).
- **Reconnaissance microgravimétrique** : **3 600 000 € TTC** sur 4 ans.
- **Recherche de vides par sondages et passage caméras** : **4 800 000 € TTC** sur 4 ans.

3. Financements mobilisables

La Ville de Lille a identifié plusieurs dispositifs de financement pouvant alléger les coûts pour les communes membres :

- Programme PAPRICA (Prévention des Risques liés aux Cavités)
- Fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Les taux de financement mobilisables sont détaillés comme suit :

Marché	Taux PAPRICA	Taux FEDER (au prorata du domaine public touché)
Création, entretien de puits et travaux souterrains	50 %	30 %
Levé de géomètre et Scan 3D	50 %	30 %
Recherche de vide par méthodes géophysiques	50 %	30 %
Recherche de vide par méthodes géotechniques	50 %	30 %

4. Conclusion et enjeux pour Vendeville

Cette révision des marchés s'inscrit dans une volonté de **mieux prévenir les risques** liés aux carrières souterraines, en assurant une connaissance approfondie de ces zones fragiles. La participation de la commune à ce programme reste essentielle pour garantir la **sécurité des habitants et préserver les infrastructures** locales.

Les montants ajustés reflètent une adaptation nécessaire aux nouveaux besoins identifiés, tout en prenant en compte les financements possibles qui permettront de limiter l'impact budgétaire pour les communes adhérentes.

Il est proposé au **Conseil Municipal** d'approuver cet avenant afin de participer pleinement au plan d'investissements mis en place par le service commun des carrières métropolitaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant proposé par le service commun des carrières métropolitaines
- **D'AUTORISER M. Le Maire** ou l' élu en charge à signer tout document relatif à ce dossier

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

INFORMATION

6. [Point sur les nuisances sonores de l'Aéroport Lille-Lesquin](#)

M. MARTIN, adjoint à la sécurité, a présenté un état des lieux des mesures envisagées concernant les nuisances sonores générées par les activités nocturnes de l'aéroport de **Lille-Lesquin**.

Le **16 janvier 2025**, lors de la dernière réunion de la **Commission Consultative de l'Environnement (CCE)**, le cabinet d'expertise **CGX AERO** a exposé les conclusions d'une étude d'impact sur le bruit aérien, en soumettant 4 scénarios d'atténuation des nuisances sonores nocturnes à l'examen des participants :

1. Scénario 1 :

- Interdiction des aéronefs dont la **marge acoustique cumulée** est inférieure à **15 EPNdB** (Effective Perceived Noise in Decibels, unité de mesure des nuisances sonores aériennes) entre 22h00 et 06h00.

- Seuls les avions de dernière génération seraient autorisés à atterrir ou décoller durant cette plage horaire, ce qui réduirait marginalement les nuisances perçues sans pour autant limiter l'activité nocturne globale de l'aéroport.
2. **Scénario 2 :**
- Interdiction des atterrissages des avions présentant un niveau sonore certifié supérieur ou égal à **96 EPNdB** à l'approche entre **22h00** et **06h00**.
 - Cette mesure viserait à réduire les bruits les plus intenses causés par les avions plus anciens ou particulièrement bruyants.
3. **Scénario 3 :**
- Mise en place d'un **couvre-feu de programmation** entre **23h30** et **06h00**.
 - Seuls les vols retardés pour des raisons opérationnelles pourraient atterrir ou décoller après l'entrée en vigueur du couvre-feu, limitant ainsi les nuisances accidentelles tout en maintenant une certaine flexibilité pour les compagnies aériennes.
4. **Scénario 4 :**
- Mise en œuvre d'un **couvre-feu total** entre **00h00** et **06h00**.
 - Cette mesure serait la plus contraignante pour les compagnies aériennes, mais également la plus efficace pour réduire les nuisances nocturnes subies par les riverains.

Décision retenue et réactions des associations

À la suite de cette présentation, la **préfecture** et le **cabinet CGX AERO** ont retenu le **Scénario 1** comme solution privilégiée. Cette décision a été accueillie avec **déception** par les **associations de riverains survolés**, qui estiment que ce scénario reste insuffisant face à l'ampleur des nuisances constatées. Ces associations proposent une **solution mixte** visant à concilier activité économique et respect du cadre de vie des habitants :

- Application du **Scénario 1** avec une actualisation des indices sonores, en élevant la marge acoustique minimale à **17 LDNdB** (au lieu de 15) pour tenir compte des évolutions technologiques et des seuils en vigueur depuis **2021**.
- Mise en place d'un **couvre-feu total (Scénario 4)** entre **00h00** et **06h00**, voire jusqu'à **07h00** les **week-ends** et **jours fériés**, afin de garantir un repos nocturne sans perturbation sonore.

Solution alternative envisagée par les associations

Si cette proposition n'était pas acceptée, les associations envisagent une solution plus stricte :

- Application du **couvre-feu total (Scénario 4)** dès **22h00** jusqu'à **06h00**, adoptant ainsi les horaires initialement prévus dans le **Scénario 1**.

Engagement et position de la commune de Vendeville

La commune de **Vendeville**, par l'intermédiaire de **M. MARTIN**, réaffirme son **engagement** à défendre les intérêts de ses administrés en matière de tranquillité publique. La mairie s'engage à :

- Soutenir les démarches des **associations de riverains** visant à réduire les nuisances sonores.
- Continuer à participer activement aux réunions de la **CCE** et à suivre de près les discussions futures.
- Solliciter des mesures d'accompagnement pour les habitants les plus affectés, notamment en termes d'isolation phonique des logements.

M. MARTIN conclut en rappelant que la commune reste ouverte à toute **concertation** avec les autorités compétentes et les associations, afin d'obtenir des avancées concrètes en matière de réduction des nuisances sonores aériennes.

CEE : Commission consultative de l'environnement

EPNdB : Effective Perceived Noise decibel (niveau effectif de bruit perçu)

LDNdB : Day Night Average Sound Level (moyenne du bruit nuit journée/24h)

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal de Vendeville
à 20 heures 45

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Christine DECARNIN